

2023/.....

Parafe

AFFICHÉ
LE 26.05.2023.

DECISION N°29/2023

**OBJET : TARIFS POUR LES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE CENTRE SOCIAL MUNICIPAL
LES MARGOTINS (BRADERIES, LOTOS).****LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE ;**

Vu la délibération n°61 du 17 juillet 2020 du Conseil Municipal portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°39/2022 du 21 juin 2022 relative à la fixation des tarifs pour les manifestations organisées par le centre social municipal les Margotins ;

DECIDE

Article unique : à compter du 1^{er} septembre 2023 les tarifs pour les manifestations organisées par le centre social municipal les Margotins une tarification pour des braderies et des lotos soit :

	Table ou emplacement de 1 mètre 50	Tarif par table ou par emplacement
Braderie pour les exposants	1	8€

	Nombre de cartons	tarif
Lotos	1	4€
	3	10€
	5	15€

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 22 mai 2023

Le Maire,

Jean François ONETO.

